

100656701
OJ/CB/

**L'AN DEUX MILLE QUINZE,
LE DEUX NOVEMBRE**
A AVIGNON (Vaucluse), 15 Rue Armand de Pontmartin, au siège de
l'Office Notarial, ci-après nommé,
Maître Olivier JULIEN, Notaire associé soussigné, membre de la Société
Civile Professionnelle "Jean-Louis JULIEN, Olivier JULIEN et Pauline
CHIAPELLO" titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à AVIGNON
(Vaucluse) 15 rue Armand de Pontmartin ,

A REÇU LE PRESENT PACTE CIVIL DE SOLIDARITE CONCLU ENTRE :

Monsieur Luc-Jérôme Albert **MERCURY**, directeur export, demeurant à
AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.
Né à MARSEILLE 2ÈME ARRONDISSEMENT (13002) le 17 septembre 1971.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
est présent à l'acte.
Stipulant en son nom personnel.

D'UNE PART

ET :

Mademoiselle Mathilde Nathalie Jacqueline **MOURGUES**, contrôleur de
gestion, demeurant à AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.
Née à PARIS (75013) le 16 novembre 1970.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
est présente à l'acte.

Stipulant en son nom personnel.

D'AUTRE PART

Article Premier

ADOPTION DU PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

REGIME DE LA SEPARATION DE BIENS

Les requérants déclarent adopter le **PACTE CIVIL DE SOLIDARITE** selon les
règles de la séparation de biens afin d'organiser entre eux leur vie commune.

Chacun des requérants déclare à cet effet :

- ne pas avoir été ni être actuellement soumis à un régime de tutelle ;
- n'avoir pas conclu un précédent pacte civil de solidarité non révoqué à ce
jour ;

- ne pas être engagé à ce jour dans les liens du mariage.

Ils déclarent ensemble n'être ni parents ni alliés en ligne directe entre eux ni
collatéraux jusqu'au troisième degré inclus et fixer leur résidence commune à
AVIGNON (84000) 11 impasse Vercors.

Article Deuxième